

Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

La fin de l'année approche et nous souhaitons rappeler que le délai légal du 31.12 pour la transmission des budgets s'applique aussi pour les budgets MCH2. Nos profitons également de l'occasion pour vous informer que, comme chaque année, la DFC a publié les échéanciers N+1.

1. Budget 2026 (MCH2)

Le budget MCH2 2026 adopté est à déposer seulement lorsque vous disposez de l'ensemble des documents PDF requis, signés le cas échéant, **d'ici le 31 décembre 2025**.

Dans le message confirmant la transmission figure les totaux des états financiers calculés grâce au fichier XML (voir image ci-dessous). Nous vous demandons de **vérifier que ces totaux correspondent aux totaux des états financiers adoptés par les Conseillers (fichiers PDF) et d'effectuer les corrections nécessaires le cas échéant**. Nous sommes à disposition si vous n'êtes pas en mesure d'identifier les raisons d'un écart.



Total des actifs: CHF NA; Total des passifs: CHF NA; Total des charges: CHF 9'278'725.00; Total des revenus: CHF 9'278'725.00; Total des dépenses d'investissement: CHF NA; Total des recettes d'investissement: CHF NA

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'a pas été prévu que les ententes utilisent la nouvelle plateforme de l'AFF. Les quelques ententes sous MCH2 qui ne consolident toujours pas leurs comptes dans la commune boursière sont invitées à transmettre à la Préfecture les documents PDF, directement par courriel. Aucun autre envoi de documents (notamment l'ancien « résumé du budget ») n'est nécessaire pour ces entités sous MCH2.

2. Echéanciers 2026 (pour tous)

Nous vous remettons en pièces jointes les échéanciers 2026 suivants :

1. liste des documents devant nous être transmis,
2. facturation de la péréquation (acomptes 2026 et décompte 2025),
3. calendrier de la plateforme de l'AFF.

Ces trois documents sont accessibles depuis la page internet des finances communales (www.vd.ch/finances-communales).

Par avance, nous vous remercions pour votre collaboration ponctuelle et vous présentons, Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers, nos salutations les meilleures.

EMMA SHEEDY
DIRECTRICE

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
DIRECTION DES FINANCES COMMUNALES
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
+41 21 316 93 00
+41 79 673 67 14
emma.sheedy@vd.ch / www.vd.ch/dgaic

VD.CH



Retrouvez plus d'informations sur :
vd.ch/finances-communales
vd.ch/mch2